

Hauts-de-France, Somme
Mers-les-Bains
68 esplanade du Général-Leclerc, ancienne esplanade de la Plage

Maison, dite Miss Helyette, actuellement Miramar

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80001418
Date de l'enquête initiale : 2002
Date(s) de rédaction : 2003
Cadre de l'étude : patrimoine de la villégiature la Côte picarde
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : maison
Appellation : Miss Helyette, Miramar
Parties constituantes non étudiées : cour

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1982, AE, 503

Historique

Maison dite Miss Helyette, actuellement Miramar, construite entre 1898 et 1901 (imposition du cadastre en 1901) pour la veuve de monsieur Redon, née Sophie Benoît (source : matrices cadastrales), demeurant à Boulogne-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Habitation établie sur une partie du lot numéro 46 acquis en 1894 pour 16044 francs (source : A.D. Somme, 99 O 2591). Les cartes postales anciennes du quartier montrent que le balcon à balustres du rez-de-chaussée est un ajout tardif, de même qu'à l'origine, de petites baies géminées et cintrées encadraient la baie du niveau supérieur.

Période(s) principale(s) : limite 19e siècle 20e siècle
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Redon veuve (commanditaire, attribution par source)

Description

Habitation établie en front de mer, en léger retrait de la rue et en double mitoyenneté. Une cour occupe le fond de parcelle. Le gros-oeuvre, en brique, est recouvert d'un enduit en parties hautes et basses de l'élévation. Cet enduit imite un appareil. Le toit, en ardoise, est couvert à longs-pans brisés, et pignons couverts du fait de la mitoyenneté. L'élévation présente deux travées de largeur inégale en façade, la travée la moins large de droite recevant l'entrée. Celle-ci est protégée des intempéries par un porche dans-oeuvre et surmontée d'une petite baie à vues multiples. La travée la plus large est mise en valeur par des balcons en ciment à garde-corps de balustres. La hiérarchie établie entre les deux travées est aussi visible sur le toit, avec des fenêtres de lucarnes placées en amortissement et de tailles différentes. La construction est surélevée par un sous-sol accessible en façade.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique ; enduit partiel ; enduit d'imitation
Matériau(x) de couverture : ardoise
Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, rez-de-chaussée surélevé, 2 étages carrés, étage de comble
Type(s) de couverture : toit à longs pans brisés ; pignon couvert

Décor

Techniques : céramique, sculpture

Représentations : ornement végétal ; fronton

Précision sur les représentations :

Les garde-corps des balcons, en maçonnerie, sont composés de balustres ou de motifs végétaux. Un fronton cintré, placé au sommet d'une des travées, est orné d'un panneau de grès flammé. Les fenêtres de lucarne sont chapeautées d'un fronton triangulaire en menuiserie.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Somme. Série O ; 99 O 2591. **Mers-les-Bains, acquisitions, aliénations, leg (1874-1925).**
- AD Somme. Série P ; 3 P 533/9. **Mers-les-Bains, matrices cadastrales des propriétés bâties (1882-1911).**
case 283

Illustrations



Vue d'ensemble depuis l'esplanade.

Phot. Elisabeth Justome

IVR22_20038005322NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les maisons et les immeubles de la station balnéaire de Mers-les-Bains (IA80001467) Hauts-de-France, Somme, Mers-les-Bains

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Lotissement communal 7 à Mers-les-Bains (IA80001306) Hauts-de-France, Somme, Mers-les-Bains

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Justome

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI



Vue d'ensemble depuis l'esplanade.

IVR22_20038005322NUCA

Auteur de l'illustration : Elisabeth Justome

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation